



Voyage aux Etats Unis visa

Par **ARTi**, le **24/11/2016** à **17:12**

Bonjour,
Tout d'abord merci pour ce forum!

J'ai obtenu ma carte de séjour "vie privée et familiale" en France sur le fondement de présence sur le territoire plus de 10 ans. Entrée régulièrement en 2003 sous le visa étudiant... puis les études sans redoublements et validation de deux Master 2, par la suite 1 an de l'APS étudiant. J'ai fait la demande de VPF à la fin de mon APS (pas réussi de trouver le travail sous 1 an attribué par cette APS). Pourtant j'ai toujours travaillé (j'ai toutes mes fiches de paie) durant toutes ces années mais bien sur à mi temps.

J'ai eu ma carte VPF d'un an.(après l'annulation par TA de l'OQTF)

Je suis de nationalité russe.

Je souhaite aller aux États Unis pour 1 mois pour perfectionner mon Anglais et je ne sais pas si j'aurai besoin d'une visa?

Il existe des cours (en fait c'est en fonction du nombre d'heure par semaine: 20h/semaine - sans visa; tant que 25h/semaine avec visa) qui permettent entrer aux États Unis aux français sans visa (mais pas au russes...)

La question est :

Est ce que avec titre de séjours "vie privée et familiale" je peux aller aux État Unis sans faire la demande de visa (en utilisant 'the Visa Waiver Program' for enrollment in a short recreational course of study) ayant la nationalité russe.

Et si la réponse est non (je ne peux pas aller aux US avec mon titre VPF)- où est ce que je dois faire la demande de visa : en France ou en Russie?

Merci par avance.

Par **chris_ldv**, le **13/12/2016** à **20:03**

Bonjour,

Demandez à l'ambassade des États Unis située à Paris, rue Gabriel.

Cordialement,

Par **morobar**, le **14/12/2016** à **08:48**

Bonjour,

Ce titre de séjour ne permet même pas d'entrer en UK.

Alors les USA...Il faut donc demander un visa auprès des autorités consulaires américaines sur le lieu de votre séjour, donc ici en France.

Par **ARTi**, le **14/12/2016** à **13:34**

Merci Beaucoup!!

C'est ce que j'avais pensé.

Je vous remercie.